



Compte-rendu de la plénière

“Le PAT : un outil pour construire et alimenter son territoire ”

Réseau normand des PAT – 23 juin 2026

Sommaire

Introduction de la journée par Virginie MACHAVOINE, cheffe du service Régional de l’Alimentation – DRAAF Normandie	2
Introduction et présentation du PAT accueillant la plénière par Paul ROUSSEL, chargé de mission PAT – Saint-Lô Agglo	2
Intervention croisée – Accompagnement des collectivités sur le foncier agricole	3
Geoffroy Maline, directeur départemental de la Manche – SAFER Normandie	3
Loïc Plancq, chargé de mission territoire Manche/Ouest-Calvados – Terre de Liens Normandie.....	4
Exemple inspirant - Lilian Vargas, chef de service agriculture, forêt, biodiversité et montagne – Grenoble Alpes Métropole (GAM)	6
Intervention de Thomas Breger – Les compétences des collectivités locales en faveur d’une alimentation locale et durable	9
Regards croisés sur le foncier agricole	10
Manuela Laurent, AUCAME	10
Bérengère Glorie, Conseil Départemental du Calvados (CD14).....	11
Xavier Laurière-Tharaud, Syndicat Mixte du Pays des Châteaux (41).....	12
Intervention de Thomas Breger – Les compétences des collectivités locales en faveur d’une alimentation locale et durable et perspectives.....	13
Ressources complémentaires :	15

Introduction de la journée par Virginie MACHAVOINE, cheffe du service Régional de l'Alimentation – DRAAF Normandie

Essor des PAT depuis 2017 avec 30 PAT en Normandie dont le dernier en date avec la CC du Pays de Honfleur Beuzeville. Parmi les éléments ayant accéléré le déploiement, les financements du plan de relance ou ceux de la planification écologique qui ont continué de soutenir les PAT.

La publication de la SNANC renforce le rôle des PAT.

A noter, le réseau normand des PAT fêtera ses 10 ans en 2027 !

Introduction et présentation du PAT accueillant la plénière par Paul ROUSSEL, chargé de mission PAT – Saint-Lô Agglo (Diapos 6 à 15)

Le PAT est rattaché à la direction économique. La plénière se déroule [au Pôle Agglo 21](#), conçu dans une zone industrielle agro-alimentaire avec des baux proposés sur 2-3 ans pour tester sa production (exemple : ateliers brasseurs/kombucha...). Un Fab Lab est également présent sur le site.

Pour le PAT de Saint-Lô Agglomération :

- Labellisation niveau 2 obtenue en 2025
- Sujet de la logistique = expérimentation lancée, accompagnement de la Banque des Territoires sur le sujet, association en cours de structuration pour mutualiser les systèmes de livraison
- Faire vivre réseau d'échanges : ateliers d'échanges entre chefs cuisiniers, exemples inspirants pour les rencontres car isolement possible avec beaucoup de communes rurales
- 4^{ème} édition cette année du repas 100% local à destination des cantines des écoles mais aussi EHPAD = 22 500 personnes au total → sert de labo pour tester les solutions logistiques, de cette expérimentation est née l'initiative des producteurs

Certaines écoles travaillent maintenant en direct avec les producteurs donc plus besoin de l'événement pour proposer repas 100% locaux

- « Boîte à outils des petits chefs » à disposition des écoles pour organiser des journées notamment lors de la semaine du goût, animations déjà construites
- Mois d'octobre autour de l'alimentation cette année car pas mal d'événements existants à cette période sur le territoire, animations supplémentaires seront proposées
- Focus sur le parrainage : un agriculteur qui suit une classe parrainée avec a minima une visite annuelle. 6 parrains cette année. Cette action vise aussi à la promotion du métier d'agriculteur.

- Cuisinothèque en création, à destination des étudiants notamment, existera pour l'année scolaire prochaine avec un financement du Crédit Agricole pour du petit électroménager (ex. : crêpières, appareils à raclette...)

Question/échange :

Comment est perçu le groupe WhatsApp ? Comment est-il alimenté ?

- ⇒ Paul l'alimente et le fait vivre essentiellement. Les retours indiquent que les informations sont lues même s'il y a peu d'interactions.

Intervention croisée – Accompagnement des collectivités sur le foncier agricole Geoffroy Maline, directeur départemental de la Manche – SAFER Normandie (Diapos 29 à 48)

4 missions pour la SAFER :

- Dynamiser l'agriculture
- Protéger l'environnement
- Accompagner le développement local
- Assurer la transparence du marché foncier rural

Pour le processus de décision de l'attribution des terres, un dépôt de candidature est nécessaire. C'est le comité technique départemental qui départage les candidats. Il est constitué d'une vingtaine de membres.

Il y a 28 conseillers fonciers en Normandie qui font le lien sur le terrain.

Le service études et collectivités travaille notamment sur les données demandées par les PAT. La SAFER peut être mobilisée pour :

- Produire de la donnée pour amener des solutions foncières
- Identifier des secteurs agricoles avec des enjeux environnementaux
- Distinguer les qualités agronomiques des sols pour prioriser les terres

Pour identifier le gisement de foncier théorique disponible pour une collectivité, la SAFER fonctionne avec une méthode d'entonnoir :

En partant de la propriété publique

- Via le cadastre
- Croisement avec les données du RPG issues des déclarations PAC

La SAFER peut également croiser avec la propriété privée en identifiant des critères de priorisation comme la distance au siège d'exploitation, la taille de l'exploitation (- de 10ha) ...

Ces données sont ensuite croisées avec les connaissances des conseillers techniques SAFER et d'autres partenaires du territoire (maires des communes, profession agricole...). Bien qu'ils s'agissent de données sensibles, le dialogue entre les acteurs sur le terrain permet de façon collégiale de définir des données mobilisables.

Questions/échanges :

De quelle manière est mené le travail sur l'identification des agriculteurs non professionnels ?

⇒ Via de la photo-interprétation

Si une démarche est lancée sur des zones de captages, qui est associé ?

⇒ C'est l'organisme SAFER, pas forcément le conseil foncier de proximité

Loic Plancq, chargé de mission territoire Manche/Ouest-Calvados – Terre de Liens Normandie

Terre de Liens Normandie est une association, loi de 1901, actuellement l'équipe est composée 7 salariés.

L'association est née en 2003 dans le Sud de la France sur l'idée de favoriser l'accès à la terre pour ceux qui n'en ont pas les moyens ou qui ne souhaitent pas l'acheter. L'association s'est créée dans l'idée que les terres agricoles soient de la propriété publique, avec une vocation nourricière, veulent lutter contre spéculation. Il existe deux entités au sein de Terre de Liens : la foncière (pour achat et gestion des terrains) et la fondation (notamment pour les dons). L'association est désormais présente dans chaque région de France.

En Normandie, environ 65 acquisitions réalisées sur des systèmes diversifiés : élevage, légumes et jus de pommes/cidre depuis récemment, bières.

Exemples inspirants en Normandie :

- PAT de la CASE : Terre de Liens a été missionnée pour traduire foncièrement les ambitions politiques et identifier les leviers mobilisables. Une formation à destination des élus et techniciens a été proposée et une stratégie foncière a été rédigée ;
- PAT de la Métropole Rouen Normandie : participation à la création de l'observatoire d'un foncier agricole (projet partenarial) qui a été instauré dans un contexte seinomarin avec beaucoup de montage sociétaire, les cessions sont moins visibles. L'animation de l'observatoire est réalisée par la collectivité, un enjeu et un travail en cours sur le partage de données (en lien avec le RGPD et sur un champ concurrentiel entre les structures qui y participent).
- PAT de Terres d'Argentan : travail mené avec la SAFER pour repérer du foncier agricole public disponible, atlas communaux créé par la SAFER pour mettre en lumière foncier public disponible et identification de fermes à enjeux (liste de critères pour les repérer basés sur des choix faits pour élus et techniciens). La

collaboration entre la SAFER et Terre de Liens est intéressante et permet un croisement des données.

- PAT de Pré Bocage Intercom : PAT plus récent, contribution aux différents ateliers de concertation pour mettre l'accent sur l'installation et la transmission et rappeler que les collectivités ont leur rôle à jouer

Questions/échanges :

Retour d'Argentan sur la démarche

- ⇒ Il est important pour les collectivités de connaître leur foncier public et de disposer des données complètes
- ⇒ Initiative à lancer en début de mandat pour acculturer les élus et les embarquer
- ⇒ L'animation est essentielle pour mener à bien ses démarches

Comment sont mis à disposition les acquisitions foncières de Terre de Liens aux agriculteurs ?

- ⇒ Terre de Liens met en place un BRCE (Bail Rural à Clause Environnementale) de 9 ans, qui se renouvelle tacitement
- ⇒ Application du cahier des charges de l'AB sur les terres acquises par Terre de Liens
- ⇒ Pas de revente aujourd'hui des acquisitions de Terre de Liens afin de lutter contre spéculation et les agriculteurs installés n'ont pas forcément les moyens ou le souhait d'acheter, préfèrent investir dans le matériel

Est-ce qu'il est possible de construire un nouveau bâtiment sur les terres acquises ?

- ⇒ En général, il n'y a pas de financement sur sol d'autrui (les banques ne suivent pas aussi). Il est essentiel d'identifier au démarrage du projet de l'évolution possible pour proposer le foncier le plus adapté

Est-il possible d'avoir des informations complémentaires sur les formations dispensées ?

- ⇒ La SAFER et Terre de Liens proposent chacun des formations à destination des élus sur les outils fonciers
- ⇒ Terre de Liens a réalisé de nombreuses formations dans l'Eure et en Seine-Maritime, au lancement de stratégie foncière en lien avec la protection de la ressource en eau et avec parfois des financements de l'Agence de l'Eau. Cette formation aborde les 3 typologies d'outils fonciers possibles (cf. slide 18 du support de présentation)

Précision demandée aux deux structures sur les leviers à disposition des collectivités selon eux ?

- ⇒ Elles peuvent soutenir l'activité des exploitations, les accompagner dans leurs projets, et les rendre visible. Les fermes sont des entreprises, tout type de soutien aux entreprises qui existe au sein des collectivités peut leur être proposée. Les collectivités peuvent également se rapprocher des différentes structures pour identifier les pistes d'action/leviers à leur disposition : Chambre d'agriculture, SAFER, TDL, ...

Exemple inspirant - Lilian Vargas, chef de service agriculture, forêt, biodiversité et montagne – Grenoble Alpes Métropole (GAM) (Diapos 52 à 75)

Retour d'expérience du Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) qui recouvre 355 communes.

Les spécificités du territoire :

- Deux compétences directes portées par la collectivité et qui font que l'agriculture et la gestion des forêts peuvent être gérées :
 - o Abattoirs et marchés d'intérêt national
 - o Actions de valorisation des espaces agricoles ou forestiers et actions de promotion, de valorisation et de développement de l'agriculture : compétence propre à Grenoble qui est un héritage des compétences d'EPCI antérieures reprises lors du passage en métropole
- La métropole grenobloise a porté le premier plan climat de France et en est à son 4^{ème} aujourd'hui

Stratégie du PAiT : développé en 6 axes (cf. support slide 58) en intégrant une approche systémique de l'amont à l'aval en passant par les distributeurs et les transformateurs.

Travail en cours sur la décarbonation de la production agricole, réduire les intrants d'origine chimique ou minéral en les remplaçant par fertilisants d'origine organique. Dernier outil développé : outil de méthanisation avec unité de compostage associée, suffisamment longtemps pour être éligible au cahier des charges AB, à un prix intéressant (coût du transport seulement payé par les agriculteurs).

Les aides directes sur fonds propres de la métropole pour les agriculteurs :

- Aides à l'installation (starter pour aider les agriculteurs, moitié des installations), en dehors du cadre familial, avec des montants progressifs :
 - o 2 000€/agriculteur,
 - o 4 000€ si circuits courts,
 - o 6 000€ si AB ou pratiques agroécologiques
- Aides aux investissements : outils pour le désherbage mécanique (matériel d'occasion éligible avec un bonus de 10%)

- Aides pour les filières de proximité : ateliers de transformation, les locaux commerciaux, le matériel pour commercialiser...

Zoom sur planification et foncier se basant sur une stratégie foncière métropolitaine

- Un travail cartographique a été réalisé pour chaque parcelle et pour chaque compétence de la métropole
- Territoire très contraint : 40% du territoire avec +30% de pente → travail de mesure de consommation du foncier en association la SAFER, l'agence d'urbanisme et le département. Ce qui a permis de mettre en évidence la consommation masquée : dans ZAN on montre ce qui est artificialisé (ce qui disparaît ad vitam aeternam), 1ha artificialisé équivaut à 1 ha de SAU qui disparaît en parallèle (ex. rachat corps de ferme avec mise en jardin des terres attenantes) et tendance à l'achat de surfaces agricoles pour le loisir (chevaux, avoir un dehors avec une piscine artificielle...)
- En moyenne, le prix du foncier agricole sur le territoire oscille entre 15 cts et 2,20€ le m² en fonction de la localisation.
- Volontarisme politique affirmé. Au regard de la consommation d'espaces et une faible capacité, la restauration des sols est en jeu. 1^{er} objectif = construire la ville sur la ville

Focus sur les documents d'urbanisme et les outils fonciers :

- Le **SCOT** a été travaillé sur 270 communes avec l'identification des espaces qui nécessitaient d'être préservés
 - o Règles restrictives : instauration du principe de **polarité urbaine** : lutte contre étalement urbain et non création de nouvelles têtes de pôles urbains), pas de création de nouveaux hameaux,
 - o Le PLH (Programme Local de l'Habitat) a été croisé avec le SCOT avec définition de maximum de surfaces par logement (350 m² en zone urbaine, 750 m² en zone périurbaine et rural). De ce fait, la densification doit se faire.
- Le **PLUi** : certaines communes avaient de grandes réserves foncières au cas où, en 2019-2020, 150 ha ont été retirés de l'enveloppe à urbaniser pour être rendu à l'agriculture
- Les PLU(i) pouvant être modifiés, volonté de la collectivité de sécuriser davantage avec la mise en place de **PAEN** permettant d'associer un périmètre de protection qui n'a pas de durée pour les zones A et N des PLU en confortant la vocation agricole et naturelle au-delà des révisions des SCOT ou de PLU. Compétence du département pour PAEN : des moyens sont mis ensuite pour faire vivre PAEN

Enfin, une **stratégie d'intervention foncière sur territoire de la métropole** a été instaurée en convention avec la SAFER et l'établissement local du foncier.

Lorsque que la SAFER reçoit la DIA (Déclaration d'Intérêt d'Aliéner), elle est transmise directement à la métropole avec des points d'alerte en fonction de l'intérêt relevé dans la carte à enjeux présentée précédemment. La collectivité étudie ensuite si le projet d'acquisition est en accord avec les enjeux identifiés. Par exemple, si c'est un espace agricole d'intérêt pour GAM mais achat par propriétaire non agricole, la SAFER fait usage de son droit de préemption et si pas de positionnement de la part de l'agriculteur en place, la collectivité achète et remet ensuite en vente.

Actuellement, GAM a 3 sites en propriété, 240 ha de propriétaires métropolitaines, 25 agriculteurs locataires (dont une douzaine sont 100% locataires). Choix de GAM de ne pas mettre en place de régie mais des mises à disposition de terres agricoles.

Exemple sur la dernière acquisition : Meylan – La Taillat

Monoculture de maïs pendant 30 ans avec 5 bâtiments vieillissants mais existants. Plusieurs projets sur ce site dont :

- 3 ha réservés pour des espaces tests car beaucoup de gens de reconversion ou installation hors cadre familial sur le territoire ;
- 5 ha pour disposer d'un espace d'expérimentation d'adaptation au changement climatique

Questions/échanges :

Comment obtenez-vous les informations sur les biens à vendre ?

- ⇒ Convention SAFER : 100€/communes/an

Quels moyens pour la collectivité pour travailler sur ce PAiT ?

- ⇒ L'agriculture est une thématique de second niveau, le secteur industriel et le milieu universitaire sont très importants
- ⇒ Le budget global du PAT s'établit à 240k €/an sur 49 communes,
- ⇒ 4 personnes travaillent sur le sujet agricole : 2 chargées de mission sur l'agriculture (avec un financement du Département), 1 chargée de mission filière, 1 chargée de mission PAiT (avec une clé de répartition pour le financement du poste entre les EPCI).

Quel est selon vous l'outil le plus efficace entre ZAP et PAEN ?

- ⇒ A niveau d'investissement équivalent, il vaut mieux se lancer dans PAEN. Ce dispositif est plus dynamique car il y a une obligation d'un plan d'actions.
- ⇒ La ZAP n'est pas durable et est soumise à un arrêté préfectoral avec une impression de mise sous cloche

Quel financement pour le PAEN ? Quelles surfaces ?

- ⇒ Le Conseil Départemental de l'Isère a pris en 2011 la compétence PAEN
- ⇒ Sur le territoire du PAiT, on dénombre 3 territoires avec PAEN
- ⇒ Le département soutient la mise en œuvre avec une aide aux collectivités pour l'animation du programme d'actions (20 000€/an/EPCI)
- ⇒ Côté GAM : sur les aides proposées, bonus pour les agris en zone PAEN et qui réalisent actions PAEN (+10%)

Intervention de Thomas Breger – Les compétences des collectivités locales en faveur d'une alimentation locale et durable (Diapos 90 à 104)

Présentation de la boîte juridique [disponible sur France PAT inspiré](#) du projet MICAAL avec des fondements juridiques et des exemples inspirants.

Pour rappel, le PAT a été créé sans compétence alimentaire pour les collectivités.

Sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme :

3 champs d'action pour les PAT afin de préserver et renforcer la capacité de production agricole d'un territoire : foncier urbain (ex. jardins partagés), foncier rural, déplacements (organiser la mobilité des personnes et des marchandises, possible avec plan de mobilité) afin faciliter l'accessibilité pour les producteurs ou l'accès à l'alimentation pour les citoyens.

Zoom sur les outils de planification territorial (cf. slide 100)

- La Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable (DTADD) : donne des orientations aux collectivités sur l'aménagement du territoire, existe pour inspirer sur les actions à mettre en œuvre
- Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et Egalité des Territoire (SRADDET) : document important car donne des précisions sur moyen/long terme pour l'aménagement territoire et la gestion économe de l'espace aussi. Document intégrant aussi des approches biodiversité et les impacts des activités humaines. Les autres documents à échelles inférieures se basent dessus
- PLUi/PLU : sont des documents de planification et de programmation. En principe le PLU ne contient pas obligation de faire (pas d'imposition sur pratiques agricoles). Néanmoins, on peut y adosser PAEN (ou PPEANP) ou une ZAP

Agir sur le foncier :

- **Le droit de préemption à disposition des collectivités** : par exemple, pour création de jardins partagés, pour réserve foncière pour projets en lien avec entreprises, pour préserver la ressource en eau, souvent soumis à autorisation préalable du préfet
- **Les biens vacants et sans maître**

Commenté [MF1]: Je ne sais plus trop pour les chiffres, je ne sais pas si vous avez des idées plus claires

Commenté [LI2R1]: Je n'ai que les notes prises en direct sur ce fichier :/. Est-ce qu'on demande à Lilian et s'il nous répond pas dans les délais, on enlève ?

Commenté [MF3R1]: J'avais aussi noté les deux, sur le site du département ça reste flou j'ai trouvé ça

(*) : Modalités de financement des projets dans le cadre des programmes d'actions P
 • 50 % maximum en investissement plafonné par projet à 20 000 € x nb de co
 • 80 % maximum en fonctionnement plafonné par projet à 10 000 € x nb de co
 • Dans la limite des enveloppes financières quinquennales de chaque progr
 commune et 50 000 € x nb de communes concernées pour un programme d

Commenté [LI4R1]: On peut juste mettre qu'une enveloppe financière est proposée pour les actions, par an, par commune engagée non ?

- **Mise en valeur des terres incultes** : lorsque des terres restées inexploitées pendant 3 ans, les communes peuvent saisir le préfet pour enclencher la procédure qui permettra les parcelles à remettre en culture (procédure assez lourde)

Regards croisés sur le foncier agricole (Diapos 105 à 180)

Quelques traits saillants des différents témoignages

- Le besoin de connaître son territoire et d'avoir des données pour mieux appréhender et quantifier les enjeux et permettre son appropriation notamment par les élus
- Le rôle des maires dans les projets : ils ont une connaissance de leur commune, des propriétaires, des exploitants et peuvent être relais d'une démarche
- Le besoin d'animation et de financement pour mener à bien ces démarches expérimentales ou d'actions sur le foncier

Manuela Laurent, AUCAME

Présentation des agences d'urbanisme en France, de leurs missions et organisations.

Plusieurs observatoires ont été développés par l'AUCAME, l'émergence des PAT a favorisé l'émergence de celui des systèmes agricoles et alimentaires. L'AUCAME participe aux documents de planifications et des politiques publiques, travaille surtout avec PAT Caen Métropole mais parfois d'autres PAT normands.

L'organisation de l'observatoire (cf. diapo 136) ainsi que sa structuration sont ensuite présentées (diapo 138 à 140)

- Portage politique par deux élus : un urbain un non
- Un comité partenarial de suivi qui se réunit 2 fois par an → important pour prioriser les travaux et les études à mener et voir où il manque des connaissances et où l'observatoire pourrait apporter des connaissances

Les travaux de l'observatoire ont notamment permis de mettre à jour le diagnostic du PAT et créer de la donnée sur la consommation alimentaire (notamment la précarité alimentaire).

Dans les perspectives :

- L'observatoire essaie de réfléchir sur des formats pour rendre ses résultats plus vivants, sans perdre la précision des données (ex : ateliers prospectifs, expositions itinérantes, ...)

- Au-delà de bilans ou résultats chiffrés sur des actions passées, l'objectif est aussi d'amener les acteurs à se projeter et donc volonté d'ajouter une dimension prospective, SCOT de Caen est entré en révision pour intégrer dimension Air-Energie-Climat, travail mené par AUCAME être remobilisé dans ce cadre
- Enjeu de faire vivre sur le long terme l'observatoire, importance donc d'un portage politique fort et d'allier les territoires et les acteurs

Bérengère Glorie, Conseil Départemental du Calvados (CD14)

Le CD14 intervient depuis longtemps en soutien à l'agriculture, en 2026, élus ont souhaité coordonner au sein d'un plan commun toutes les actions qui touchaient à l'alimentation : politique structurée en 4 axes (*cf. diapo 114*). Mais CD a bcp d'autres compétences et champs d'interventions qui peuvent se rapporter à ce sujet en lien avec l'aménagement du territoire (*cf. diapo 115*).

Constats au départ de l'étude sur le recensement des friches :

- Difficulté d'accéder au foncier pour jeunes agriculteurs
- Enfrichement des terrains qui entraînent des pertes de terres agricoles
- Augmentation des dégâts de gibiers

Objectif de cette étude était de disposer d'un état des lieux le plus exhaustif possible des friches agricoles sur le département, et repérer celles à l'origine d'incendies. Le périmètre de l'étude a été défini en reprenant la carte des dégâts des gibiers.

Méthodologie utilisée :

- Critères pour définir les friches sur le territoire, analyse des données à disposition (MOS, analyse du RPG sur plusieurs années pour repérer les parcelles qui n'étaient plus déclarées)
- Construction d'une cartographie avec les différentes parcelles repérées avec pour objectif de voir si elles pouvaient avoir un intérêt agricole ou environnemental (pondération de la carte selon le type d'intérêt/ de potentiel selon le type d'enjeux sur la parcelle concernée)
- Visites de terrains : menées avec les élus de chaque commune, des exploitants, les propriétaires, et autres acteurs du territoire. Ont permis de lancer le débat sur l'enjeu de la friche pour les territoires et l'importance de s'en préoccuper etc.

Les résultats ont permis d'identifier une partie des friches (avaient prévu moins de jours de terrain que nécessaire) : ~3000 friches d'une surface moyenne de 7000 m² (*cf. diapo 146*).

À la suite des visites de terrains, CD a envoyé un courrier avec les friches recensées aux élus des communes concernées avec les outils identifiés pour mobiliser le foncier (rappel important), avec une priorité donnée à l'échange et à la concertation

3 outils relèvent de la compétence du maire, mais procédures très lourdes et longues à mettre en œuvre

CD14 a été sollicitée par Gonnevillle sur Mer, commune très étendue et qui est très couverte par des friches (34 parcelles pour 24 ha) où ils ont pu travailler de manière plus fine avec les élus de cette collectivité. Réunion organisée à destination des propriétaires fonciers pour sensibiliser sur leur rôle des propriétaires (en lien avec les leviers identifiés lors de la première partie du travail), volonté d'instaurer un dialogue durable avec les propriétaires.

Problèmes fréquents en cas d'indivisions ou transmission compliquée, ce type d'actions nécessite donc des temps longs.

Les suites à l'issue du projet :

- Prise de contact avec les propriétaires pour présenter des solutions d'entretien et mise en relation avec des acheteurs potentiels
- Chambre continue de travailler sur l'identification de friches
- Depuis 2026, 2 demandes déposées auprès du préfet par des exploitants de mise en valeur de terres incultes

Xavier Laurière-Tharaud, Syndicat Mixte du Pays des Châteaux (41)

L'intervention a débuté par une présentation du territoire.

Présentation du PAT qu'il porte car choix de l'échelle du bassin de vie, avec la mise en place d'un Conseil Local de l'Alimentation (CLA)¹. Présentation de son fonctionnement avec les différents collèges (tourisme, « influenceurs », mangeurs/habitants, etc.) (cf. *diapo 129-130*). Relation de confiance instaurée entre les élus et le CLA, avec en 2025 la gestion d'une caisse locale dédiée aux initiatives citoyennes de transition alimentaire qui lui a été confiée.

Présentation des 5 axes du PAT (cf. *diapo 131*). Nombreuses actions sur le sujet du foncier (formation des élus, stratégie foncière, installation transmission, ...) menées en lien avec les différents acteurs Safer, Terre de Liens, Chambre d'agriculture...

¹ Une présentation du CLA avait été réalisée lors de la plénière de 2023, [par ici pour retrouver les informations!](#)

Présentation des constats à l'origine du projet de remobilisation des friches agricoles (*diapo 156*), des objectifs (*diapo 157*). La variété des acteurs impliqués dans le projet a permis de confronter les différentes visions de l'agriculture et du territoire et d'enrichir les échanges.

Méthodologie :

- Cartographie de l'ensemble du foncier délaissé
- Préciser les secteurs à enjeux (zones sur lesquels pouvait être se faire des projets)
- AMI auprès des communes (importance de s'appuyer sur des communes motivées qui puissent relayer l'info, faire le lien avec les propriétaires...)
- Phase d'échange, prise de contact avec les propriétaires (dont certains s'ignorent), mise en relation

Bilan de l'expérimentation (fin 2024) :

- 645 friches 1800 parcelles environ pour environ 700 ha de surface en friche
- 48 porteurs de projet ont été répertoriés au cours du projet
- Inertie entre le moment où le propriétaire prend conscience qu'il a une parcelle intéressant pour porteur de projet et le moment où le porteur de projet peut se lancer le projet
- Grande variété de projets : tourisme, préservation de race locale d'ânes, projet d'installation ...

Enseignements et perspectives :

- Rôle capital des élus
- Idée de s'inscrire en lien avec d'autres stratégies existantes
- Projet désigné par le CLA
- Importance des financements extérieurs (pas de reste à charge pour Pays des Châteaux), fonds mobilisés = Région, LEADER, Fondation Daniel et Nina CARASSO

Questions/échanges :

Comment est calculé l'indice de précarité alimentaire par l'AUCAME ?

- ⇒ 4 axes d'analyse : la précarité économique, l'isolement social, la question d'environnement alimentaire et sanitaire, part des ouvriers et agris dans la population (groupes qui statistiquement développent plus de maladies liées à alimentation que reste de la population)
- ⇒ Diversité des risques, aller caractériser plus finement les types de précarités
- ⇒ Carte de l'aide alimentaire

Intervention de Thomas Breger – Les compétences des collectivités locales en faveur d'une alimentation locale et durable et perspectives (*Diapos 181 à 197*)

Les collectivités locales ont différents leviers à disposition sur différents spectres.

L'Obligation Réelle Environnementale est un outil de plus en plus mobilisé, par des propriétaires privés ou des propriétaires publics (expérimentation en cours à Nantes). Elle permet de mettre une obligation à faire (ex. : être en AB) ou ne pas faire (ex. : pas d'utilisation d'intrants) et l'obligation demeure même si foncier est transmis à un autre propriétaire (valable 99 ans renouvelable).

Si non respect de l'ORE ? Les co-contractants pourraient se retourner contre propriétaire et un recours possible (exemples de co-contractant = Conservatoire des Espaces Naturels, collectivité...)

Leviers également sur les volets :

- Économie alimentaire pour favoriser développement des entreprises alimentaires (ex. mise en place de SCIC de type légumerie)
- Nutrition et santé : lien à tisser avec les différents publics.
- Culture et gastronomie : le tourisme est une compétence partagée, mais de plus en plus de collectivités s'en saisissent (ex. marque locale, guide des producteurs...).

Sur la résilience des systèmes alimentaires territoriaux, les PAT ont un rôle à jouer, notamment depuis la loi Matras de 2021 et la loi Climat et Résilience qui introduisent les plans communaux de sauvegarde avec volet alimentaire à intégrer sans fixer des objectifs précis.

La journée a été conclue par l'élue en charge du PAT à Saint-Lô Agglo : Madame Florence MAZIER

Ressources complémentaires :

L. Bodiguel, T. Bréger, G. Maréchal, C. Rochard. [L'action publique en matière d'alimentation locale. Les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales \(régions, départements, communes\) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux](#). CNRS UMR 6297. 2021. (Projets de recherche MICAAL (2019-2021) et FRUGAL (2017-2020)).

[Les chemins des projets alimentaires territoriaux, ouvrage collectif sous la direction de Serge Bonnefoy et Christine Margetic, 2026](#)

[Agriculture et alimentation : une faim de démocratie locale](#), Terre de Liens, 2026

[Lien vers l'observatoire des systèmes agricoles et alimentaires](#), AUCAME (accès aux publications et applications cartographiques)